



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Montée de la christianophobie en Asie

Question écrite n° 20852

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la montée de la christianophobie en Asie. La première partie de l'année 2019 a vu, comme l'indique l'Index mondial de persécution des chrétiens dans le monde, la mort de 4 305 chrétiens, l'arrestation de 3 150 d'entre eux et la destruction de 1 847 églises. Que ce soit contre l'Église non « patriotique » chinoise ou contre la minorité tamoule srilankaise, les actes christianophobes ne cessent d'augmenter pour toucher, pour la seule année 2018, près de 50 819 chrétiens. Le parti nationaliste indien BJP qui soutient que « ne pas être hindou équivaut à ne pas être indien », l'arrestation, en Chine, d'un évêque et de deux prêtres en novembre 2018, la condamnation de l'ex-gouverneur chrétien de Jakarta pour « blasphème » ainsi que les 50 000 chrétiens nord-coréens déportés en camps de concentration sont autant d'exemples qui relatent cette dure réalité. L'État islamique qui affirme que « tous les centres, symboles, organisations, institutions, dirigeants et fidèles chrétiens sont des cibles légitimes » et divers groupes musulmans radicaux, soutenus par les monarchies du Golfe, indiquent qu'il existe de vraies menaces pour les chrétiens d'Orient tant la christianophobie touche l'Asie dans sa globalité et prend une tournure violente et même institutionnalisée. La France se doit de porter secours à ces chrétiens persécutés. Leur présence est essentielle au maintien de la stabilité de zones géopolitiquement déterminantes. La France, terre historiquement protectrice des lieux saints et des chrétiens d'Orient, ne peut donc tolérer ces persécutions. Comme le démontre le cas Asia Bibi, qui rappelle par ailleurs qu'au Pakistan, le simple fait de professer sa foi chrétienne vaut d'être condamné à mort, l'enjeu est aujourd'hui l'intégrité d'une civilisation et la survie d'une communauté. « Quel mal ont fait les Chrétiens d'Orient pour qu'on leur accorde si peu de considération ? » titrait *Le Figaro* le 29 janvier 2019. En effet, les chrétiens asiatiques ne peuvent pas lutter seuls contre ces agressions qui, sur fond d'antioccidentalisme, ne cessent de s'étendre jusqu'aux portes de l'Europe, comme l'illustre le cas turc. Le rapport pour la défense des chrétiens d'Orient, confectionné par M. Charles Personnaz en début d'année 2019 et à l'invitation du Président, permet de constater l'engagement de la France aux côtés des chrétiens asiatiques. Tout comme le Premier ministre qui, le 22 février 2018, affirmait que « La France ne se dérobera pas à son devoir d'hospitalité » mais que « l'avenir des Chrétiens d'Orient doit être en Orient », les Français se doivent d'y être sensibilisés et d'aider leurs gouvernants à respecter leur parole et à prendre les décisions adéquates à l'urgence de la situation. Elle lui demande quelles actions diplomatiques il compte donc entreprendre pour endiguer les persécutions contre les chrétiens asiatiques.

Texte de la réponse

La France fait de la liberté de croire ou de ne pas croire et de la liberté de culte, une valeur cardinale. Ce qui est vrai sur notre territoire national l'est également pour notre action en dehors de nos frontières et c'est, en conséquence, le sens de l'action de la diplomatie française que de soutenir le droit des personnes appartenant à des minorités religieuses à exister en paix et en sécurité dans leurs régions ou pays. Face aux persécutions et aux menaces, la France agit sans relâche pour essayer de mettre un terme à ces situations. Comme d'autres régions du monde, l'Asie n'échappe pas aux discours de haine, aux actes discriminatoires ou à la volonté de certains gouvernements d'imposer leur vision des choses, même si la situation en Asie est, par nature, très

diverse entre les États. Le cas de Mme Asia Bibi a fait l'objet d'une très grande mobilisation. Notre action diplomatique a permis d'obtenir sa libération effective et son exfiltration en novembre 2018. Son avocat avait été hébergé pendant trois jours par notre ambassade à Islamabad pour le protéger des menaces pesant sur sa vie à la suite de la décision d'acquiescement de Mme Bibi. Le Président de la République a également reçu personnellement Mme Bibi au mois de février 2020. S'agissant de l'Inde, c'est un État de droit, doté d'une Constitution respectueuse des libertés fondamentales et des droits de l'Homme, d'institutions démocratiques et d'une justice indépendante. La France, comme ses partenaires de l'Union européenne, échange régulièrement avec les autorités indiennes sur les questions relatives aux droits de l'Homme et rappelle son attachement à la liberté de conscience pour tous. En Chine, la France suit avec attention les discussions entre le Saint-Siège et la Chine, en particulier au regard de leurs implications en matière de droits et libertés fondamentaux. Au vu de la dégradation de la situation des libertés religieuses et de conscience, qui concerne par ailleurs toutes les religions en Chine, la France a exprimé ses préoccupations publiquement, à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme. La France est attachée au respect des libertés individuelles et continuera son action diplomatique en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20852

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5740

Réponse publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3907